

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-095 habilitant des titres de presse à publier
des annonces judiciaires et légales en 2024**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;
- VU** le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret n° 2022-1393 du 1er novembre 2022 modifiant le décret n°2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Lucie ROESCH en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, sous-préfète de Carcassonne;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;
- VU** l'arrêté du 19 novembre 2021 modifié relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- VU** les demandes d'habilitation présentées par les journaux au titre de l'année 2024 ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les journaux habilités à publier, dans le département de l'Aude, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, des annonces judiciaires et légales sont les suivants :

Tableau 1 : Publication de presse :

	Titre	N° CPPAP	Adresse du siège social
1	Midi Libre	0225C86025	Rue du Mas de Grille 34438 SAINT JEAN DE VEDAS
2	Midi Libre Dimanche		
3	La Dépêche du Midi	0325C87785	Groupe la Dépêche du midi SA Avenue Jean Baylet 31095 TOULOUSE Cedex 9
4	La Dépêche du Midi Dimanche	0325C86296	
5	L'Indépendant	0125C85928	Rue du Mas de Grille 34438 SAINT JEAN DE VEDAS
6	L'Indépendant Dimanche		
7	Le Limouxin	0226I87577	Impasse de Naurouze ZAC du Razès 11300 LIMOUX
8	La Croix du Midi	0129C84215	La Croix du Midi Édition de l'Aude Société d'Édition de la presse régionale 15 avenue du Prat Gimont CS 63325 31133 BALMA CEDEX
9	L'Écho du Languedoc	0226I87551	1 rue du sénateur Émile ROUX 11100 NARBONNE
10	Le Petit Journal	0326C88893	SARL Arc en Ciel 1300 Avenue d'Ardus BP 386 82003 MONTAUBAN Cedex
11	Le Paysan du Midi	0525I79637	PRESSAGRIMED Mas de Saporta CS 50032 34875 LATTES Cedex
12	La Pieuvre du Midi	0924C93157	PARTMEDIA 58 allées Paul Riquet 34500 BEZIERS

Tableau 2 : Service de presse en ligne

	Titre	N° CPPAP	Adresse du siège social
1	midilibre.fr	0425Y90371	Rue du Mas de Grille 34438 SAINT JEAN DE VEDAS
2	lindependant.fr	0525Y90471	
3	ladepeche.fr	0324Y92265	Groupe la Dépêche du Midi SA Avenue Jean Baylet 31095 TOULOUSE
4	actu.fr	0627Y93442	PUBLIHEBDOS 261 rue de Châteaugiron 35051 RENNES Cedex 9
5	20minutes.fr	0926Y90074	20 Minutes France SAS 28 rue Jacques Ibert Immeuble Carré Champerret 92300 LEVALLOIS-PERRET
6	pressagrimed.fr	0928X94685	PRESSAGRIMED Mas de Saporta CS 50032 34 875 LATTES CEDEX
7	lejournaltoulousain.fr	0927Y93491	New Média 3.1 32 rue Riquet 31000 TOULOUSE
8	lefigaro.fr	1224Y90143	SOCIÉTÉ DU FIGARO SA 14 boulevard HAUSSMANN 75009 PARIS
9	lagglorieuse.info	0925Y94336	SARL SPAM 2 rue Valedéau 34000 MONTPELLIER

ARTICLE 2 :

Le prix de la ligne d'annonce, taxes non comprises, est fixé par un arrêté conjoint des ministres chargés de la culture et de l'économie.

ARTICLE 3 :

L'habilitation ainsi accordée est soumise au strict respect des textes susvisés.

ARTICLE 4 :

Une publication qui ne remplirait plus, en cours d'année, les conditions exigées, par la loi, pourra être radiée.

ARTICLE 5 :

Indépendamment des recours administratifs (gracieux ou hiérarchique) susceptibles d'être exercés, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot - CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02).

ARTICLE 6 :

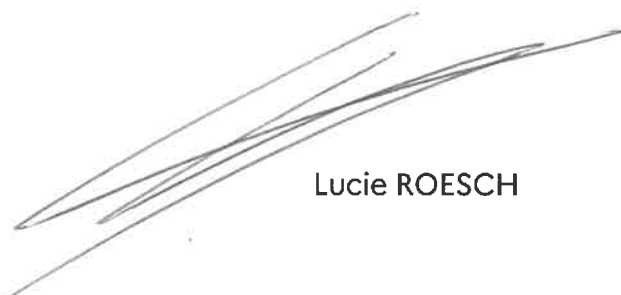
Le présent arrêté entre en application le 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 7 :

La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Narbonne, le sous-préfet de Limoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications énumérées à l'article 1.

Carcassonne, le 27 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture



Lucie ROESCH